

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 12 décembre 2024

Présents à la séance : 80

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle Olof Palme, à BETHUNE, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 12 décembre 2024.

Étaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), LANVIN Patrick (Allouagne), BERRIER Philibert (Auchel), GORKA Liliane (Auchel), DIERS Véronique (Auchel), BOY Serge (Auchel), DERLIQUE Martine (Auchel), CARRE Nicolas (Auchel), KUBIAK Brigitte (Auchel), PETIT Daniel (Auchel), BOULART Annie (Béthune), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), LOISEAU Ginette (Béthune), BARRE Bertrand (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), DOUALLE Christophe (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), PERRIN Patrick (Béthune), BERROYER Béatrice (Béthune), SCALONE Jean-Pascal (Béthune), JEVTOVIC Zoran (Béthune), BREUVART PETITPAS Marie-Jeanne (Béthune), PHILIS Josette (Béthune), SOLHEID Hervé (Béthune), HARFAUX HAELEWYN Catherine (Béthune), DELESTREZ Patrick (Béthune), GOTTRAND Catherine (Béthune), DEKEYSER Fernand (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), VANBERGUE Marie-Cécile (Beuvry), LETOMBE Christophe (Beuvry), BEAUVOIS Pierre (Beuvry), VAMBRE Laurence (Beuvry), GIBON Monique (Beuvry), NASPINSKI Annie (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), TURBERT Sandra (Chocques), BEUGIN Francis (Chocques), GOLLIOT Jérôme (Drouvin-le-Marais), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), ALTIER Nathalie (Ecquedecques), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), QUENIART Damien (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), BILLET Guy (Fouquereuil), DUBY Sophie (Fouquières-lez-Béthune), WYNNE Pierre (Fouquières-lez-Béthune), DELORY Bertrand (Gonnehem), DUPLOUY Pierre (Gonnehem), VAAST Stephan (Gosnay), BOURBON Guy (Gosnay), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-

Coupigny), DESCAMPS Nicolas (Hersin-Coupigny), FONTAINE Laurent (Hersin-Coupigny), LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny), FAVIER Simon (Hersin-Coupigny), POIRET Thérèse (Hersin-Coupigny), MONVOISIN Josianne (Hinges), JOMBART Simon (Hinges), DISSAUX Frédéric (Labourse), DELANNOY Alain (Lapugny), GOFFART Jeannine (Lapugny), VEREECQUE Anne-Marie (Lapugny), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), GOZET-KONIECZNY Annette (Marles-les-Mines), COUPET Marie-Noëlle (Sailly-Labourse), KUBINOWSKI Sylvie (Sailly-Labourse), TOROK Gilbert (Sailly-Labourse), HAPPIETTE Jean (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), AVIEZ Cathy (Sains-en-Gohelle), TRANAIN Dorise (Sains-en-Gohelle), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), FLORCZYK Patrice (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul), MAGNIER Alain (Verquin), DELAHAYE Joël (Verquin), CODRON Jean-Luc (Verquin)

Ont donné pouvoir :

GACQUERRE Olivier donne pouvoir à CORDONNIER Francis, BRIGE Corentin donne pouvoir à ELAZOUZI Hakim, CHOCHOI Mélinda donne pouvoir à PERRIN Patrick, KWARTNIK Pierre donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, BEIGNIER Ingrid donne pouvoir à LOISEAU Ginette, BAUDET Tommy donne pouvoir à LEFEBVRE Nadine, MALBRANQUE Gérard donne pouvoir à DELORY Bertrand, MASSARD Pascal donne pouvoir à BARRE Bertrand, SAUVAGE Martine donne pouvoir à LECOMPTE Monique, CARLUS Annie donne pouvoir à HAPPIETTE Jean

Etaient Absents Excusés :

GOUILLART Pascale, VIVIEN Michel, DUCROCQ Marie-Rose, BLASZCZYK Laure, CAPELLE Virginie, DANTEC Philippe, DELBARRE Guillaume, ROUSSEL Philippe, LECOMTE Maurice, WATEL Sandrine, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, PRUVOST Bernard, COQUERELLE Alain, DAILLES Alain, DELANNOY Marie-Josèphe, SEKULA Roseline, COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, LAISNE Philippe, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, MARCELLAK Serge, URBANSKI Chantal, HOBERG André, SWITALSKI Jacques, NOREL Francis, ANTKOWIAK Corinne, JASKULSKI Christine, BLONDEL Dominique, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, GODART Céline, BACLET Charline, CARPENTIER Arnaud, HERNU Stéphane, RABEHI Dimitri, DUCARIN Philippe, DUCLOY Nadine, JOLY Monique, DEBAILLEUL Philippe, MEYFROIDT Sylvie, DUFLOS Jacky, BASSOM Françoise, GROUX Jean-Marc, HOLVOET Marie-Pierre, BERTOUX Maryse, WACH Patricia, DENIS Charline, POIRE Laurent, LAVERSIN Corinne, SCAILLIEREZ Philippe, CARON Annick, HENNEBELLE Dominique, CZECH Christelle, FOMBELLE Rémi, TASSEZ Thierry.

Monsieur Jean HAPPIETTE, délégué(e) de la commune de Sains-en-Gohelle, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DCS_2024_096

Comité Syndical du 18 décembre 2024

Code service : 711

**Ae,Be,By,Cs,Ds,Ees,Es,Ft,Fl,Fs,Gm,Gy,Hs,Le
Ly,Lm,Nx,Sy,Ss,Vt,Ve,VI,Vn**

RESIDENCE AUTONOMIE GUYNEMER : TARIFS AUTRES PRESTATIONS

L'organisation de la vie collective de la Résidence Autonomie GUYNEMER du SIVOM de la Communauté du Béthunois nécessite l'application de tarifs pour certaines prestations qui ne sont pas du ressort du Conseil Départemental.

Après avis de la commission solidarité santé du 26 novembre 2024 et de la commission administration générale planification et finances du 11 décembre 2024,

Monsieur le Président demande au Comité syndical de fixer, pour la Résidence Autonomie Guynemer du SIVOM de la Communauté du Béthunois, les tarifs (non soumis à TVA) à compter du 1er janvier 2025 comme suit :

Prestations autres réservées aux résidents :

- PORTAGE DES REPAS A DOMICILE : 0,60 €
- ASSIETTE DE POTAGE (avec deux biscottes ou deux tranches de pain et 10 g de beurre) : 2,50 €
- BOISSONS (livraison incluse)
 - eau plate 6 x 1,5 litres : 2,00 €
 - eau gazeuse 6 x 1,5 litre : 4,50 €
 - jus de pomme, orange ou multifruit x 1 litre : 1,50 €
 - bouteille de lait x 1 litre : 1,50 €
- PAIN (livraison incluse)
 - Platine tranché : 2,20 € non soumis à la TVA
 - Pain coupé sans sel : 2,30 € non soumis à la TVA
- PRESTATION DE PETIT DÉJEUNER : 2,50 € (2024 / 2,50 €)
Formule proposée : pain tranché (3 tranches) ou brioche tranchée (3 tranches),
beurre (10 gr), pâte à tartiner ou barre chocolat ou confiture (30 gr), jus de fruits (20 cl), yaourt ou compote en pot individuel, café / thé / chocolat au lait

- PRESTATION DE BLANCHISSERIE :
 - Tarif du jeton pour la machine à laver à 3,00 € (lessive incluse)
 - Tarif du jeton pour le sèche-linge à 2 €
 - Forfait mensuel pour l'entretien du linge plat 20 €
- PHOTOCOPIE :
 - Noir et blanc : 0.25 € non soumis à la TVA
 - Couleur : 0.80 € non soumis à la TVA
- LOCATION GARAGE : 65 € / mois, non soumis à la TVA
- AIDE ET TRANSPORT : 10 € par demi-heure, non soumis à la TVA
- INTERVENTION TECHNIQUE (pour toutes autres installations de matériel ou réparations non couvertes dans le prix de journée) : 7 € par demi-heure, non soumis à la TVA
- RÉPARATIONS DES LOGEMENTS (en cas de détérioration constatée lors de l'état des lieux de sortie)

Intitulé de la réparation	Tarif (non soumis à la TVA)
Nettoyage du logement	100 €
Rebouchage des trous	3 €/trou
Forfait détapissage logement complet	300 €
Détapissage salle de bain	30 €
Détapissage séjour	110 €
Détapissage cuisine	50 €
Détapissage dressing et penderie	20 €
Détapissage couloir	22 €
Forfait remise en peinture logement complet (murs, portes, plinthes, plafond)	1 400 €
Remise en peinture salle de bain	130 €
Remise en peinture séjour	680 €
Remise en peinture cuisine	205 €
Remise en peinture dressing et penderie	95 €
Remise en peinture couloir	105 €
Changement du revêtement de sol	1 500 €
Remplacement de tout autre matériel du logement manquant ou dégradé par le résident	Devis + coût intervention technique
Reproduction clé	Devis

Prestations réservées aux invité(e)s extérieur(e)s (familles et/ou seniors de plus de 60 ans) :

- REPAS MIDI – SEMAINE (hors fériés et anniversaires) : 12€
- REPAS MIDI – DIMANCHE, FÉRIES ET ANNIVERSAIRE : 17 €
- REPAS DE FÊTES DES SENIORS ET DE FÊTES DE NOËL : 30 €
- CHAMBRE D’HÔTE (la nuit avec petit déjeuner) : 36 €
- ANIMATION ET/OU COLLATION : 2.50 €

Les recettes résultant de ces prestations seront inscrites au budget annexe de l'établissement.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

